Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
www.chrc-ccdp.ca

Page d'accueil > Ressources > Salle des nouvelles > Discours

# Ressources

**Salle des nouvelles**

**Discours**

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003

14/08/2008

## Rapport à la réunion des conseillers du Forum Asie Pacifique

Notes pour une allocution de

**Jennifer Lynch, c.r.**

Présidente du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
et
présidente
de la Commission canadienne des droits de la personne

**Rapport à la réunion des conseillers du Forum Asie-Pacifique**
dans le cadre de la 13e Assemblée annuelle du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme

Le mardi 29 juillet 2008
11 h - 13 h
Nusantara 2 et 3, 2e niveau
Hôtel Imperial
Kuala Lumpur, Malaisie

Version non définitive

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Tan Sri Abu Talib Othman de m'accueillir ici aujourd'hui.

C'est un honneur d'être invitée à la 13e Assemblée annuelle du Forum Asie-Pacifique (FAP13).

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous donner un aperçu des activités et des initiatives du CIC.

J'ai assisté pour la première fois à une réunion du FAP l'an dernier et j'ai été fort impressionnée – c'est l'une des conférences les mieux organisées et les plus intéressantes dans notre domaine.

Ce fut une année charnière pour le CIC. Je suis fière de vous informer que nous avons réalisé des progrès considérables pour le bénéfice des institutions membres.

Je vais partager avec vous les faits saillants de nos activités et nos projets pour la 9e Conférence internationale à Nairobi, au Kenya, du 21 au 24 octobre.

**Faits saillants de nos activités**

Lorsque j'ai pris la parole au FAP l'an dernier à Sydney, j'ai fait un compte rendu de mes six premiers mois à titre de présidente du CIC.

Nous venions juste d'obtenir le droit de participer à part entière au Conseil des droits de l'homme et de nommer un représentant du CIC à Genève

J'avais fait une évaluation de ce dont nous avions besoin pour renforcer le CIC et nos partenariats.

J'ai pris l'engagement de procéder à un examen de la gouvernance, de terminer la mise à jour des règles d'accréditation et de renforcer les communications.

Je suis heureuse d'annoncer que nous avons rempli tous ces engagements. Après de vastes consultations, plusieurs décisions clés ont été prises au cours de la 20e session du CIC.

*(1) Gouvernance du CIC*

En ce qui concerne la gouvernance, nous avons :

- élaboré un nouvel énoncé de mission et de fonctions pour le CIC;
- défini notre structure de gouvernance modernisée; et
- approuvé les plans visant à constituer le CIC en personne morale en Suisse.

Il a également été décidé que, suite à la constitution du CIC en personne morale, les institutions nationales de niveau « A » paieraient une cotisation annuelle (3 200 euros ou 5 000 $US) pour financer ces nouvelles initiatives.

Cette décision est cruciale pour la viabilité financière à long terme du CIC.

De plus, nous entreprenons le développement d'un nouveau site Web, grâce à la Commission de l'Inde qui a généreusement offert son aide.

Pour consolider notre participation au Conseil des droits de l'homme, nous avons obtenu l'autorisation et les fonds nécessaires pour maintenir en poste Katharina Rose à titre de représentante intérimaire à Genève, au moins jusqu'en décembre 2008.

Nous sommes extrêmement reconnaissants envers la Nouvelle-Zélande, le Danemark et l'Allemagne, dont la contribution récente a rendu cela possible, car Mme Rose fait un travail remarquable dont nous profitons tous.

Bien sûr, nous envisageons de rendre ce poste permanent dès que nous disposerons d'un financement durable.

Dans l'esprit de transparence du CIC, il y aura un processus de recrutement externe que le vice-président Ahn a aimablement offert de mettre au point.

Nous avons été visibles et nous avons contribué de manière significative à un bon nombre de questions au Conseil des droits de l'homme.

Au nom des institutions nationales de niveau « A », Mme Rose fai t régulièrement des interventions se rapportant aux points à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme. Je vous invite à utiliser ce service.

Nous avons également amélioré les communications. Mme Rose prépare des rapports bimensuels sur les activités et les événements à venir, et ils sont diffusés dans la région Asie-Pacifique par Kieren Fitzpatrick.

Et l'Unité des institutions nationales de Gianni Magazzeni publie aussi la *NHRI Info Note*.

Je demande régulièrement l'avis des présidents régionaux et j'envoie des mises à jour aux institutions membres des quatre régions par l'intermédiaire des présidents et coordonnateurs régionaux.

Dans la logique de cette approche consultative, nous avons modernisé la structure de la 20e session du CIC :

- Nous avons mis en place une nouvelle instance de dialogue régional dirigée par les présidents régionaux. Cela a permis aux participants de contribuer à la prise de décisions sur le sujet fondamental : *comment mieux appuyer le rôle de plus en plus important du CIC au sein du système international des droits de l'homme*.
- Nous avons également institué des séances de travail préparatoires et post-conférence pour les 16 membres votants du CIC.

La nouvelle structure s'est avérée extrêmement efficace. Quarante-six institutions nationales de niveau « A », c'est-à-dire trois sur quatre, ont assisté à la session.

Il s'agissait d'un niveau de participation exceptionnel. Je suis heureuse de dire qu'un consensus a été obtenu pour chacune des questions abordées à la réunion.

*(2) Accréditation*

Après deux années de consultation, de rédaction et de révisions, nous avons approuvé le document de travail qui décrit les nouvelles règles de procédure du processus d'accréditation.

Le document de travail présente en détail les règles et le processus pour l'accréditation, le renouvellement de l'accréditation et les examens spéciaux, et il contient des recommandations sur la façon de resserrer encore davantage le processus de manière à ce qu'il soit rigoureux, transparent, indépendant et équitable.

Le sous-comité invite toutes les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les autres organismes à lui faire part de leurs suggestions, avis et recommandations pour améliorer davantage le processus d'accréditation.

Le sous-comité de l'accréditation s'est réuni pour évaluer cinq nouvelles demandes d'accréditation et dix demandes de renouvellement.

Dans le cadre du nouveau processus que nous avons mis en place, les recommandations sont communiquées par voie électronique et elles sont considérées comme acceptées dans un délai de 30 jours.

Si un membre du CIC soulève une question, le sujet est abordé à la session suivante du CIC.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de niveau « A », le Timor-Leste et la République de Croatie, et aux nouveaux membres de niveau « B », les Maldives et l'Ukraine.

*(3) Thèmes*

La 20e session du CIC a aussi permis d'accomplir un important travail thématique et de fond.

Une discussion de groupe sur le thème « les INDH et les entreprises », a examiné la possibilité de faire du secteur des entreprises un partenaire clé dans la promotion et la protection des droits de la personne.

Le groupe a également examiné le rôle des IN lorsqu'il s'agit de demander des comptes au secteur des entreprises pour les violations des droits de la personne.

Ce thème présente manifestement de plus en plus d'intérêt au sein et à l'extérieur de la communauté des IN :

- En juillet, l'Institut danois des droits de l'homme a parrainé un atelier auquel ont assisté 25 IN et qui avait pour but de chercher des moyens permettant aux IN de renforcer leur capacité dans ce domaine. Leurs recommandations nous seront communiquées à la conférence qui aura lieu au Kenya.
- Comme vous le savez, John Ruggie, rapporteur spécial du Secrétaire général de l'ONU, a publié récemment un rapport intitulé *Protect, Respect and Remedy: a Framework for Business and Human Rights* .
- Et le Comité de juristes débattra de la question cette semaine. Je me réjouis à l'idée de prendre la parole devant le Comité plus tard, aujourd'hui.

Au cours de la 20e session du CIC, il y a également eu un événement parallèle concernant le rôle des INDH dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Les participants ont observé que les INDH sont dans une position particulièrement favorable pour s'attaquer à la pauvreté.

Les INDH peuvent renforcer les capacités des collectivités pauvres et leur donner les moyens de participer aux processus de développement.

Lors de la 20e session du CIC, nous avons également organisé un atelier sur l'examen périodique universel et le rôle des INDH, en collaboration avec Droits et Démocratie, la Francophonie et l'Unité des institutions nationales du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU).

Plusieurs de vos membres ont apporté leur contribution et joué un rôle de chef de file. Je félicite l'Inde, la Corée, la Malaisie et les Philippines.

Globalement, la 20e session du CIC fut un événement vraiment historique.

Le rapport de la 20e session du CIC et le rapport de l'atelier sur l' examen périodique universel seront bientôt disponibles sur le site Web de l'Unité des institutions nationales du HCDH-ONU.

Un sommaire du rapport de décision sera disponible sous peu dans nos trois langues officielles de travail.

**Réalisations et activités depuis la 20e session du CIC**

Depuis la 20e session du CIC, nous continuons à faire des progrès.

Nous axons nos efforts sur la mise en œuvre des décisions relatives à la gouvernance et la préparation en vue de la conférence du Kenya.

Le CIC a créé un Groupe de travail sur la gouvernance (GTG), que je préside, et dont font partie les quatre présidents régionaux.

L'honorable John Von Doussa, de l'Australie, a entrepris la rédaction des documents constitutifs et des règlements connexes.

John, vous nous rendez encore une fois un immense service.

Les documents sont transmis aux 16 membres votants du CIC pour leur signature.

Nous espérons tenir l'« assemblée constitutive » inaugurale, comme l'exige la loi suisse, dès demain.

La reconnaissance en personne morale nous accordera enfin le statut nécessaire pour ratifier des contrats, réunir et dépenser des fonds.

Parmi les autres initiatives, mentionnons l'examen d'autres stratégies de financement et le soutien de la campagne du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Dignité et justice pour nous tous.

**Préparatifs en vue de la 9e Conférence internationale des INDH au Kenya**

Le CIC organise une conférence internationale tous les deux ans.

Cette année, la Conférence aura lieu à Nairobi, au Kenya, du 21 au 24 octobre 2008.

La Conférence comporte deux volets : la réunion institutionnelle et la réunion consacrée aux travaux de fond.

Je présiderai la réunion institutionnelle, qui se tiendra le 21 octobre.

Après la constitution en personne morale, la prochaine étape importante sera de combiner nos trois séries de règlements – ceux du CIC, de la Conférence internationale et les règles d'accréditation – en un seul document.

Comme certaines approbations ne peuvent être obtenues qu'à notre conférence internationale bisannuelle, nous consacrerons la première journée de la Conférence à revoir et à approuver les règlements mis à jour.

Conformément aux décisions prises à Genève, les principaux changements que vous constaterez sont les suivants :

- Le groupe des 16 membres votants, désormais appelé le « Bureau », constituera le conseil d'administration et se réunira deux fois par année.
- Les IN de niveau « A » et « B » seront des « membres ». Les réunions du CIC qui se tiennent au printemps comprendront une séance de travail annuelle, qui se déroulera à Genève, pour coïncider avec les réunions du Conseil des droits de l'homme.
- Les conférences internationales continueront d'avoir lieu tous les deux ans, mais elles seront entièrement thématiques. Les délibérations du CIC se feront aux réunions annuelles de Genève.

La deuxième partie de la Conférence internationale, ou conférence thématique, est consacrée aux travaux de fond.

Je remercie et félicite, pour leur travail impressionnant et leur soutien, le Secrétariat du CIC, l'Unité des institutions nationales du HCDH-ONU, de même que la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya et le président régional de l'Afrique (Rwanda), et mon propre personnel à la Commission canadienne des droits de la personne.

Tous travaillent pour que cette conférence soit intéressante et exceptionnelle.

Le thème de la conférence bisannuelle de cette année, *Les institutions nationales des droits de l'homme et l'administration de la justice*, a été choisi en fonction de la priorité du HCDH-ONU et se situe dans le prolongement de la Table ronde de Copenhague, qui avait été organisée par l'Institut danois des droits de l'homme en 2003.

Il s'agit d'une question qu'il est opportun et important d'examiner.

Les objectifs globaux sont de développer et de renforcer la coopération en nous intéressant à des questions essentielles telles que :

- la relation entre les INDH et l'ordre judiciaire;
- la contribution à la lutte contre l'impunité;
- le droit à la restitution, au dédommagement et à la réhabilitation pour les victimes de violations flagrantes des droits de la personne; et
- le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration de la justice.

**Mot de la fin**

En conclusion, je suis heureuse de signaler que les institutions nationales et leurs organismes de coordination sont en train de devenir des acteurs internationaux de plus en plus solides, crédibles et influents dans le domaine des droits de la personne.

Nous apportons une contribution appréciable au système international de protection des droits de la personne à un moment critique de son histoire.

Nous sommes appuyés dans notre travail par l'unité des institutions nationales. Gianni Magazzeni et son équipe effectuent un travail exceptionnel et je leur en suis très reconnaissante.

Nos initiatives individuelles et collectives impriment un élan. Nous avons un programme de travail ambitieux :

- Nous participons activement au Conseil des droits de l'homme.
- Nous nous appliquons à créer des institutions nationales indépendantes, compétentes et crédibles; et
- Nous nous efforçons de préserver l'indépendance des institutions nationales existantes.

Tout ce travail est essentiel.

Je suis une ardente partisane du FAP.

À mon avis, votre Forum est un modèle pour toutes les autres régions.

Je vous félicite pour vos réalisations de la dernière année, je vous remercie de m'avoir appuyée dans mon rôle de direction et je m'engage personnellement à favoriser l'atteinte de vos objectifs.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de remercier publiquement les membres du CIC du FAP, mes collègues : le vice-président Ahn, de la Corée, l'honorable John von Doussa, de l'Australie, Mme Rosslyn Noonan, de la Nouvelle-Zélande, et Monsieur le juge Shri Rajendra Babu, de l'Inde.

Votre appui et votre engagement ont été indispensables à nos progrès.

Par ailleurs, une force majeure du FAP est sans aucun doute l'efficacité et la bonne gestion de son secrétariat, sous la gouverne de Kieren Fitzpatrick et Pip Dargan. Cette semaine est déjà très prometteuse et je sais qu'elle sera bien aiguillée par l'équipe du secrétariat du FAP.

Je me réjouis à la perspective de rencontrer encore d'autres représentants de cette région au cours de la semaine et de me familiariser avec les récents travaux du FAP.

-30-

Dernière mise à jour : 2004-07-06